

# PROJET DE LOI

ADOPTÉ PAR LE SÉNAT

*autorisant l'approbation d'un Accord entre la France, la Communauté européenne de l'énergie atomique et l'Agence internationale de l'énergie atomique relatif à l'application de garanties en France.*

---

*Le Sénat a adopté, en première lecture, le projet de loi dont la teneur suit :*

---

Voir les numéros :

Sénat : 12 et 94 (1980-1981).

### Article unique.

Est autorisée l'approbation de l'Accord entre la France, la Communauté européenne de l'énergie atomique et l'Agence internationale de l'énergie atomique relatif à l'application de garanties en France, signé à Bruxelles et à Vienne les 20 et 27 juillet 1978, dont le texte est annexé à la présente loi (1).

*Délibéré en séance publique, à Paris, le 10 décembre 1980.*

Le Président,

*Signé : ALAIN POHER.*

---

(1) Nota : voir le document annexé au n° 12 (1980-1981), Sénat.